

**RELEVÉ DE DÉCISIONS**  
 DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ  
 DU 10 JUIN 2014

Salle polyvalente de La Chapelle Saint Rémy

**I - COMPTE RENDU DES DECISIONS**

Le Président donne lecture des décisions n°2014-14 et 2014-15 prises au titre de la délégation qui lui a été consentie.

**II - DELIBERATIONS**

**1 – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR**

**ADOpte** le Règlement Intérieur de la Communauté de communes selon les termes du document annexé à la présente délibération.

*Adopté à l'unanimité*

**2 - DESIGNATION DES COMMISSIONS PERMANENTES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**Rappelle** les règles de composition des commissions conformément au Règlement Intérieur de la CCHS.

**Prend connaissance** des choix des conseillers communautaires et des conseillers municipaux.

**Décide** à l'unanimité des membres votants de ne pas procéder sous la forme d'un scrutin secret en application de l'alinéa 4 de l'article L. 2121-21 du CGCT.

**Décide** de fixer le nombre de conseillers par commission et de la composition de chaque commission selon les termes des tableaux ci-dessous :

**FINANCES**

13 membres

COMMUNES	TITRE	NOM	PRENOM	QUALITE
Le Luart	Madame	LEROUX	Marie Thérèse	Vice-présidente
Cherré	Madame	CAHU	Monique	Conseiller communautaire
La Chapelle Saint Rémy	Monsieur	EDON	Dominique	Conseiller communautaire
La Ferté Bernard	Monsieur	ARBOUYS	Michel	Conseiller municipal
La Ferté Bernard	Monsieur	REVEAU	Didier	Vice-président
Préval	Madame	ROQUET	Marie-Agnès	Conseiller commun. suppléant
St Aubin des Coudrais	Madame	CARRE	Marie-Claude	Conseiller municipal
Saint Aubin des Coudrais	Monsieur	FELDER	Christian	Conseiller communautaire
Saint Martin des Monts	Madame	EDET	Patricia	Membre déléguée du Bureau
Sceaux sur Huisne	Madame	JACQUEMIN	Régine	Conseiller municipal
Tuffé	Monsieur	DE VAUPLANE	Hugues	Conseiller municipal
Tuffé	Madame	LEDRU	Marie-Line	Conseiller communautaire
Vouvray sur Huisne	Madame	LOUDIERE	Dominique	Conseiller commun. suppléant

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI**

20 membres

COMMUNES	TITRE	NOM	PRENOM	QUALITE
La Ferté Bernard	Monsieur	REVEAU	Didier	Vice-président
Boëssé le Sec	Madame	DENIS	Liliane	Conseiller commun. suppléant
Cherré	Monsieur	NIEL	Jannick	Conseiller communautaire
Cherreau	Monsieur	FOREAU	Michel	Conseiller communautaire
Cormes	Monsieur	TORCHÉ	Didier	Conseiller communautaire
Duneau	Monsieur	MARY	Michel	Conseiller communautaire
La Chapelle du Bois	Monsieur	DUBOIS	Jean-Paul	Conseiller communautaire
La Ferté Bernard	Monsieur	THOREAU	Jean	Conseiller communautaire
La Ferté Bernard	Monsieur	DROUET	Claude	Conseiller communautaire
Préval	Monsieur	PLANS	José	Conseiller communautaire
Préval	Madame	ROQUET	Marie-Agnès	Conseiller commun. suppléant
Saint Aubin des Coudrais	Monsieur	FELDER	Christian	Conseiller communautaire
Saint Hilaire le Lierru	Monsieur	LELIEVRE	Laurent	Conseiller municipal

Saint Martin des Monts	Monsieur	GUY	Patrice	Conseiller commun. suppléant
Sceaux sur Huisne	Monsieur	SCHOEFS	Denis	Conseiller communautaire
Théligny	Monsieur	PAUVERT	Willy	Conseiller communautaire
Théligny	Monsieur	GILBERT	Daniel	Conseiller commun. suppléant
Tuffé	Madame	LEDRU	Marie-Line	Conseiller communautaire
Tuffé	Monsieur	TERRIER	Xavier	Conseiller communautaire
Vouvray sur Huisne	Monsieur	CIRON	Jean-Pierre	Conseiller communautaire

## CULTURE ET COMMUNICATION

13 membres

COMMUNES	TITRE	NOM	PRENOM	QUALITE
Souigné sur Même	Madame	VILLARME	Patricia	Vice-présidente
Avezé	Madame	FREULON	Evelyne	Conseiller municipal
Avezé	Monsieur	MARTY	Daniel	Conseiller municipal
Cherré	Madame	PANCHER	Marie-	Conseiller municipal
Duneau	Monsieur	MARY	Michel	Conseiller communautaire
Duneau	Monsieur	JULLEMIER	Olivier	Conseiller municipal
La Chapelle Saint Rémy	Madame	VOTAVA	Nadine	Conseiller municipal
La Ferté Bernard	Monsieur	CHABLE	Nicolas	Conseiller communautaire
La Ferté Bernard	Madame	MORIETTE	Annette	Conseiller communautaire
Prévelles	Monsieur	CHARLES	Olivier	Conseiller municipal
Saint Aubin des Coudrais	Madame	VALENTIM	Emmanuelle	Conseiller municipal
Saint Martin des Monts	Madame	PELTIER	Nicole	Conseiller municipal
Tuffé	Madame	ROUILLON	Marie-Claude	Conseiller municipal

## DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

20 membres

COMMUNES	TITRE	NOM	PRENOM	QUALITE
Cherré	Monsieur	LANDAIS	Michel	Vice-président
Avezé	Madame	MARCHAND	Nicole	Conseiller municipal
Beillé	Monsieur	LANDEAU	Christian	Conseiller communautaire
Cherreau	Monsieur	DIVARET	Michel	Conseiller communautaire
Cormes	Monsieur	OZANGE	Pierre	Conseiller communautaire
Dehault	Monsieur	CHEVAUCHER	Guy	Conseiller municipal
Duneau	Madame	CHOPLIN	Annie	Conseiller communautaire
La Chapelle du Bois	Monsieur	DUBOIS	Jean-Paul	Conseiller communautaire
La Chapelle Saint Rémy	Monsieur	EDON	Dominique	Conseiller communautaire
La Ferté Bernard	Monsieur	TACHEAU	Jacky	Conseiller communautaire
La Ferté Bernard	Monsieur	GALLAND	Philippe	Conseiller communautaire
La Ferté Bernard	Madame	MORIETTE	Annette	Conseiller communautaire
Le Luart	Monsieur	GUY	Raymond	Conseiller municipal
Préval	Monsieur	PLANS	José	Conseiller communautaire
Saint Aubin des Coudrais	Madame	LEGESNE	Michèle	Vice-président
Saint Martin des Monts	Madame	EDET	Patricia	Membre déléguée du Bureau
Sceaux sur Huisne	Monsieur	SCHOEFS	Denis	Conseiller communautaire
Tuffé	Monsieur	GUITTET	André-Pierre	Vice-président
Villaines la Gonais	Monsieur	ODEAU	Michel	Conseiller municipal
Vouvray sur Huisne	Monsieur	CIRON	Jean-Pierre	Conseiller communautaire

## SPORTS ET LOISIRS

20 membres

COMMUNES	TITRE	NOM	PRENOM	QUALITE
Tuffé	Monsieur	GUITTET	André-Pierre	Vice-président
Beillé	Monsieur	PASQUIER	Philippe	Conseiller commun. suppléant
Cherré	Madame	CORMIER	Christine	Conseiller municipal
Cherreau	Monsieur	DIVARET	Michel	Conseiller communautaire
Cormes	Monsieur	LAMBERT	Kévin	Conseiller municipal
Duneau	Monsieur	JULLEMIER	Olivier	Conseiller municipal
La Chapelle du Bois	Monsieur	BOURGOIN	Pascal	Conseiller communautaire
La Chapelle du Bois	Monsieur	GORGET	Stéphane	Conseiller municipal
La Chapelle Saint Rémy	Monsieur	MAGUERO	Pascal	Conseiller municipal
La Ferté Bernard	Madame	JACOB	Josette	Conseiller communautaire
La Ferté Bernard	Monsieur	BODIN	Thierry	Conseiller communautaire
La Ferté Bernard	Madame	TROUILLOT	Marie-Hélène	Conseiller communautaire
Préval	Monsieur	DAGONNEAU	Thierry	Conseiller municipal
Saint Aubin des Coudrais	Monsieur	COQUET	Stéphane	Conseiller municipal

Saint Hilaire le Lierru	Monsieur	GATINAULT	Thierry	Conseiller municipal
Saint Martin des Monts	Monsieur	THOMAS	Jean-Pierre	Conseiller municipal
Théligny	Monsieur	PAUVERT	Willy	Conseiller communautaire
Théligny	Monsieur	RICHARD	Pierre	Conseiller municipal
Villaines la Gonais	Monsieur	PENICAUD	Laurent	Conseiller municipal
Vouvray sur Huisne	Madame	LOUDIERE	Dominique	Conseiller commun. suppléant

### DEVELOPPEMENT RURAL TOURISME ET ENVIRONNEMENT

20 membres

COMMUNES	TITRE	NOM	PRENOM	QUALITE
Saint Aubin des Coudrais	Madame	LEGESNE	Michèle	Vice-présidente
Avezé	Monsieur	BOULARD	Pierre	Conseiller communautaire
Avezé	Madame	FREULON	Evelyne	Conseiller municipal
Beillé	Monsieur	LANDEAU	Christian	Conseiller communautaire
Beillé	Monsieur	PASQUIER	Philippe	Conseiller commun. suppléant
Cherré	Madame	PANCHER	Marie-	Conseiller municipal
Cherreau	Monsieur	SENÉ	Jean-Claude	Conseiller municipal
La Bosse	Monsieur	BELLENCONTRE	Raymond	Membre délégué du Bureau
La Chapelle du Bois	Monsieur	BOURGOIN	Pascal	Conseiller communautaire
La Chapelle Saint Rémy	Monsieur	LAMY	Christophe	Conseiller municipal
La Ferté Bernard	Monsieur	GALLAND	Philippe	Conseiller communautaire
La Ferté Bernard	Monsieur	CHABLE	Nicolas	Conseiller communautaire
Le Luart	Monsieur	GUY	Raymond	Conseiller municipal
Préval	Madame	PRINCIAUX	Monique	Conseiller municipal
Préval	Madame	BERCY	Stéphanie	Conseiller municipal
Saint Hilaire le Lierru	Monsieur	GATINAULT	Thierry	Conseiller municipal
Saint Hilaire le Lierru	Madame	DIGUET	Claudine	Conseiller municipal
Saint Martin des Monts	Madame	QUILLET	Arlette	Conseiller municipal
Tuffé	Monsieur	TERRIER	Xavier	Conseiller communautaire
Tuffé	Madame	ROUILLON	Marie-Claude	Conseiller municipal

### DECHETS MENAGERS ET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

20 membres

COMMUNES	TITRE	NOM	PRENOM	QUALITE
Boëssé le Sec	Monsieur	BRETON	Lucien	Vice-président
Boëssé le Sec	Madame	DENIS	Liliane	Conseiller commun. suppléant
Cherré	Monsieur	BREBION	Régis	Conseiller municipal
Dehault	Monsieur	ROUAUD	Michel	Conseiller communautaire
Duneau	Madame	CHOPLIN	Annie	Conseiller communautaire
La Chapelle du Bois	Monsieur	GORGET	Stéphane	Conseiller municipal
La Chapelle Saint Rémy	Monsieur	LAMY	Christophe	Conseiller municipal
La Chapelle Saint Rémy	Monsieur	MAGUERO	Pascal	Conseiller municipal
La Ferté Bernard	Monsieur	DROUET	Claude	Conseiller communautaire
La Ferté Bernard	Madame	KNITTEL	Cécile	Conseiller communautaire
La Ferté Bernard	Monsieur	GUTIERRES	Quentin	Conseiller municipal
Le Luart	Monsieur	GRIGNON	Claude	Conseiller municipal
Saint Aubin des Coudrais	Monsieur	GAULUPEAU	Christian	Conseiller municipal
Saint Hilaire le Lierru	Madame	DIGUET	Claudine	Conseiller municipal
Saint Hilaire le Lierru	Monsieur	LEPLAT	Daniel	Conseiller municipal
Saint Hilaire le Lierru	Monsieur	CHARTIER	Thierry	Conseiller municipal
Saint Martin des Monts	Madame	RICHARD	Cécile	Conseiller municipal
Sceaux sur Huisne	Monsieur	DESCOMBES	Eric	Conseiller municipal
Tuffé	Monsieur	DE VAUPLANE	Hugues	Conseiller municipal
Villaines la Gonais	Monsieur	ODEAU	Michel	Conseiller municipal

*Adopté à l'unanimité*

### **3 – DESIGNATION POUR LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES**

**DECIDE** de créer une commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées au sein de la CCHS.

**DESIGNE** pour composer cette commission les personnes suivantes :

- Collège des élus communautaires : 10 membres
  - M. le Président de la Communauté de communes, Président de droit de la commission,
  - M. Yvan Le Saige de la Villesbrunne,
  - Mme Patricia Edet,
  - M. Michel Divaret,
  - M. Pascal Bourgoïn,
  - M. Christian Felder,
  - M. Michel Mary,
  - Mme Patricia Villarmé,
  - Mme Marie-Thérèse Leroux,
  - Mme Annie Choplin.
- Collège représentant les associations de personnes handicapées : 7 membres
  - Association des Paralysés de France,
  - Association Française de lutte contre les myopathies,
  - Association des Infirmes Moteurs Cérébraux,
  - Association des Sourds du Maine,
  - Association Valentin Haüy,
  - Association des Accidentés de la vie (FNATH),
  - Association ADAPEI.
- Collège représentant les usagers : 2 membres
  - Association des Aînés Ruraux,
  - UDAF.
- Collège des personnes qualifiées : 1 membre
  - Mme Bénédicte Marchais.

**DESIGNE** Mme Marie-Thérèse Leroux comme représentant le Président en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.

*Adopté à l'unanimité*

#### **4 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS POUR LE PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES**

**Désigne** pour représenter la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées :

- au sein du Comité responsable : M. Michel LANDAIS en tant que titulaire et Mme Patricia EDET comme membre suppléant ;
- au sein du Comité technique : Mme Marie-Thérèse LEROUX.

*Adopté à l'unanimité*

#### **5 - AVIS SUR LE PLU DE CHERREAU**

**Est informé** que le maire de Cherreau a adressé le projet de PLU de sa commune à la Communauté de Communes qui doit formuler un avis.

**Prend connaissance** de l'avis favorable émis par le Bureau,

**Emet** un avis favorable au projet de PLU de Cherreau tel qu'il a été établi.

*Adopté à l'unanimité*

#### **6 – DROIT A LA FORMATION DES ELUS**

**Rappelle** que l'article L. 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit un droit à la formation des élus pour lequel l'assemblée plénière doit statuer dans les trois mois qui suivent son installation.

**Confirme** le crédit de 5 000 € inscrit au budget primitif 2014 de la CCHS.

**Décide** de définir un programme précis d'intervention au plus tard chaque année lors du DOB voire avant cette échéance, si un besoin spécifique émergeait.

*Adopté à l'unanimité*

## **7 – APPROBATION D'UN MANDAT SPECIAL CONFERE A MICHEL LANDAIS POUR REPRESENTER LA CCHS**

**Rappelle** que « Les fonctions de maire (Président), d'adjoint (de Vice-président), de conseiller municipal (de conseiller communautaire), de président et membre de délégation spéciale donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux. »

**Est informé** que M. Michel Landais, Vice-président en charge du développement territorial, de l'urbanisme et de l'habitat doit représenter la Communauté de communes devant le Comité Régional de l'Habitat pour une audition finale le 20 juin prochain matin dans le cadre du Programme Local de l'Habitat.

**Décide** de conférer à M. Michel LANDAIS un mandat spécial pour assurer la représentation de l'EPCI devant le Comité Régional de l'Habitat le 20 juin 2014 en vue du remboursement des frais de transport et autres frais engagés.

*Adopté à l'unanimité*

## **8 – RECRUTEMENT D'UN ARCHIVISTE POUR UNE MISSION DE TROIS MOIS**

**Décide** le recrutement d'un agent non titulaire occasionnel pour une période de 3 mois allant du 15 juillet au 14 octobre inclus.

**Dit :**

- Que cet agent travaillera à temps complet sur la période envisagée,
- Que cet agent devra disposer de compétences en matière d'archivage.

**Fixe** la rémunération mensuelle de cet agent à 1 463,17 € brut.

*Adopté à l'unanimité*

## **9 - FONDS DE CONCOURS 2014**

*Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances*

**DECIDE de mettre en œuvre des fonds de concours dans les domaines suivants :**

### **1 – Voirie communale**

Intervention en complément de la première attribution de l'aide à la voirie communale par le Conseil général par le biais de la dotation cantonale voirie.

Seuil d'intervention :

- montant identique que le Conseil général si le taux de subvention départementale est inférieur ou égal à 30% ;
- montant plafonné à un taux de subvention de 30 % si le taux d'aide départementale est supérieur ;
- montant identique de la commune dans le cadre d'une aide départementale de 41 % à 60 %.

L'attribution d'un fonds de concours voirie, selon les règles énoncées ci-dessus et au regard de la première attribution de dotation cantonale voirie, ne fait pas obstacle à la proratisation dudit fonds en fonction des dépenses réellement engagées, nonobstant le montant et les ajustements éventuels en cours d'année de dotation cantonale.

### **2 – Logement social**

- fonds de concours à 20 % d'un projet plafonné à 125 000 € HT soit 25 000 € de fonds de concours maximum,
- maintien de ce critère d'éligibilité tant que la réflexion sur le Plan Local de l'Habitat n'a pas abouti.

### **3 – Commerce**

Ce domaine est divisé en deux thèmes afin de distinguer la sauvegarde du dernier commerce de proximité du maintien de commerce :

#### **3.1 - Dernier commerce**

- fonds de concours à 10 % d'un projet plafonné à 350 000 € HT soit un montant maximal de fonds de concours de 35 000 €.

#### **3.2 - Maintien de commerce**

- fonds de concours de 20 % du montant du projet HT avec un plafond d'aide maximale de 20 000 €.

### **4 – Petits équipements sportifs**

- fonds de concours de 15 % du montant du projet HT avec un plafond d'aide maximale de 12 500 €.

### **5 – Patrimoine culturel communal**

- fonds de concours de 15 % du montant du projet HT avec un plafond d'aide maximale de 12 500 €.

## **6 – Aménagement du centre bourg**

- fonds de concours de 15 % du montant du projet HT avec un plafond d'aide maximale de 12 500 €.

## **7 – Scolaire**

- fonds de concours de 30 % du montant du projet HT avec un plafond d'aide maximale de 12 500 €.

## **8 – Eclairage public**

- fonds de concours de 15 % du montant du projet HT avec un plafond d'aide maximale de 12 500 €.

## **9 – Opérations diverses**

### **9.1 - Projets inférieurs ou égaux à 60 000 €**

- fonds de concours de 30 % du montant du projet HT avec un plafond d'aide maximale de 12 500 €.

### **9.2 - Projets supérieurs à 60 000 €**

- fonds de concours de 15 % du montant du projet HT avec un plafond d'aide maximale de 12 500 €.

### **9.3 - Acquisitions foncières**

- fonds de concours de 30 % du montant du projet HT avec un plafond d'aide maximale de 12 500 €.

## **10 – Accessibilité**

### **10.1 - Projets inférieurs ou égaux à 60 000 €**

- fonds de concours de 30 % du montant du projet HT avec un plafond d'aide maximale de 12 500 €.

### **10.2 - Projets supérieurs à 60 000 €**

- fonds de concours de 15 % du montant du projet HT avec un plafond d'aide maximale de 12 500 €.

## **DEFINIT les modalités suivantes d'attribution :**

- réunion de détermination des critères annuels retenus pour les fonds de concours (maires et vice-présidents non maires).
- délibération du Conseil de communauté.
- délibération de la commune transmise à la Communauté de Communes (joindre une fiche descriptive du projet et le plan de financement prévisionnel du projet).
- arrêté de M. le Président de la Communauté de Communes pour notification de l'attribution.
- versement du fonds de concours sur justificatif des dépenses.
- adaptation de la règle de l'annualité budgétaire. Les fonds de concours sont attribués pour deux exercices budgétaires.
- toute opération bénéficiant d'un fonds de concours devra être commencée au cours du premier exercice budgétaire : les fonds seront perdus si tel n'est pas le cas.
- en dehors de la voirie communale, de l'accessibilité et du matériel informatique - SIG, attribution à une commune d'un seul fonds de concours.
- toute attribution d'un fonds de concours est conditionnée au respect par le maître de l'ouvrage de la règle suivant laquelle sa participation minimale au financement de l'opération est de 20%.
- aucun fonds de concours complémentaire ne sera attribué en cours d'année.
- tout crédit non affecté sur l'année N-1 sera capitalisé pour l'année suivante.
- le montant définitif du fonds de concours sera déterminé par application de la règle du prorata en fonction des dépenses réellement effectuées sans pouvoir excéder le montant et le plafond fixés par la délibération d'attribution.

## **VOTE la dépense suivante en fonds de concours selon les attributaires précités :**

1 - Voirie : .....	45 663 €
4 – Equipements sportifs : .....	9 000 €
5 - Patrimoine culturel : .....	4 500 €
6 - Aménagement centre bourg : .....	12 500 €
7 - Scolaire : .....	12 500 €
8 - Eclairage public : .....	10 776 €
9 - Opérations diverses :	
- 9.1 - Projets inférieurs à 60 000 € .....	96 439 €

- 9.2 - Projets supérieurs à 60 000 € .....	25 000 €
- 9.3 – Acquisitions foncières .....	20 900 €
10 - Accessibilité :	
- 10.1 - Projets inférieurs à 60 000 € .....	25 647 €
<b>Total .....</b>	<b>262 925 €</b>

*Adopté à l'unanimité*

## **10 – DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET GENERAL 2014**

*Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances*

**Approuve**, conformément au détail ci-dessous, les modifications budgétaires de la DM n°2 du budget général 2014 :

<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>					
<i>Article</i>	<i>Intitulé</i>	<i>BP 2014</i>		<i>Montant DM</i>	<i>Budget total 2014</i>
64131	Rémunération	29 000,00	+	5 000,00	34 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	41 000,00	+	1 400,00	42 400,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	59 000,00	+	190,00	58 810,00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	1 900,00	+	300,00	1 600,00
678	Autres charges exceptionnelles	1 538 708,00	-	6 890,00	1 531 818,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>				<b>0 €</b>	

*Adopté à l'unanimité*

## **11 – RENOUELEMENT DU CONTRAT AVEC CANIROUTE POUR LE TRANSPORT DES ANIMAUX VERS LA FOURRIERE ANIMALE**

**Rappelle** que dans le cadre de la compétence fourrière animale, le transport des animaux errants vers la fourrière municipale du Mans est assuré par la société Caniroute.

**Prend acte** que la convention EPCI – Caniroute y afférente est arrivée à échéance.

**Décide** de renouveler cette convention pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de deux renouvellements.

**Autorise** le Président

- à signer avec la société Caniroute la convention annexée à la présente délibération,
- à régler les factures en découlant.

*Adopté à l'unanimité*

## **12 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA REALISATION D'UNE ETUDE PREOPERATIONNELLE D'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT**

**Rappelle** que la Communauté de communes envisage la réalisation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

**Est informé** que cette étude peut faire l'objet de subventionnements de la part du Conseil Général et de l'ANAH.

**Décide** de solliciter le Conseil général et l'ANAH pour l'attribution de ces subventions au taux maximum.

**Autorise** le Président à effectuer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

*Adopté à l'unanimité*

## **13 – SALLE DE SPORTS COMMUNAUTAIRE DU LUART : PARTICIPATION 2013 DE LA COMMUNE DU LUART**

**Rappelle** que la convention de gestion de la salle de sports communautaire du Luart passée entre la Communauté de Communes et la commune du Luart prévoit dans son article 4, une participation annuelle de la commune aux frais de fonctionnement versée en année N+1.

**Prend acte**

↳ que pour l'année 2013, le total des dépenses de fonctionnement pour la salle de sports du Luart atteint 50 638,50 €,

↳ que la participation de la commune s'élève donc à 15 191,55 € soit : 50 638,50 € x 30%.

**Décide** en conséquence, d'émettre un titre de recette de 15 191,55 € à l'encontre de la commune du Luart.

*Adopté à l'unanimité*

**14 – SALLE DE SPORTS COMMUNAUTAIRE DE TUFFE : PARTICIPATION 2013 DE LA COMMUNE DE TUFFE**

**Rappelle** que la convention de gestion de la salle de sports communautaire de Tuffé entre la Communauté de Communes et la commune de Tuffé prévoit dans son article 4, une participation annuelle de la commune aux frais de fonctionnement.

**Prend acte**

↳ que pour l'année 2013, le total des dépenses de fonctionnement pour la salle de sports de Tuffé atteint 37 987,92 €,

↳ que la salle de sports communautaire est raccordée au réseau de chaleur desservant la salle polyvalente de la commune de Tuffé et la maison de retraite.

Le cabinet BET IHERM mandaté par la commune de Tuffé a déterminé la quote-part des frais de fonctionnement supportée par chaque utilisateur pour la période comprise entre juillet 2012 et juin 2013 à savoir 18 854,21 € pour la Communauté de Communes.

↳ que la participation de la commune s'élève donc à **17 052,64 €** soit :

$(37\,987,92\ € + 18\,854,21\ €) \times 30\%$ .

**Décide** en conséquence, d'émettre un titre de recette de 17 052,64 € à l'encontre de la commune de Tuffé.

*Adopté à l'unanimité*

**15 – AVIS SUR LA REMISE EN ETAT DU SITE DE LA FUTURE DECHETTERIE LORS DE LA CESSATION D'ACTIVITE**

*Rapport présenté par M. Lucien BRETON, Vice-président en charge des Déchets ménagers et de l'Assainissement non collectif*

**Est informé** que le cabinet Ouest Performances missionné par le SMIRGEOMES a sollicité l'avis de la Communauté de communes, en qualité de propriétaire du terrain, sur les mesures de remise en état du terrain de la future déchetterie en cas de cessation de l'activité.

**Est avisé** que le SMIRGEOMES prend l'engagement de remettre le site en état tel qu'il soit compatible avec un usage d'activités industrielles, artisanales et commerciales conformément au règlement d'urbanisme.

**Emet** un avis favorable aux mesures de remise en état telles qu'explicitées dans le dossier d'ICPE.

*Adopté à l'unanimité*

**16 – RETRAIT DE LA DELIBERATION RELATIVE A LA DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES A LA COMMISSION REDEVANCE INCITATIVE**

*Rapport présenté par M. Lucien BRETON, Vice-président en charge des Déchets ménagers et de l'Assainissement non collectif*

**Rappelle** que la Communauté de commune a désigné deux membres en son sein pour participer aux travaux de la commission Redevance incitative lors de sa séance du 15 avril 2014 par délibération n°15-04-2014-011.

**Est informé** que l'existence de cette commission va être officialisée et que le Comité syndical du SMIRGEOMES statuera sur la désignation des membres en son sein.

**Procède** par conséquent au retrait de la délibération n°15-04-2014-011.

*Adopté à l'unanimité*

Le 20 juin 2014

Le Président



Jean-Carles GRELIER